

**Buchelay**

DÉPARTEMENT DES YVELINES • RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BUCHELAY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE****N° 66 / 2025****BAIL DE COURTE DURÉE CONSENTI A LA SAS
FORGE MONTEPINO POUR LA LOCATION DU
BIEN SIS 11 RUE JEAN JAURÈS A BUCHELAY**Nature de l'acte :3.5 Domaine et patrimoine /
Autres actes de gestion du
domaine public

Nous, Stéphane TREMBLAY, Maire de la Commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-21, L 2122-22 et L 2122-23,

Vu le Code de commerce et notamment son article L 145-5,

Vu la délibération n° 4/II/2023 du 10 février 2023, portant délégation du Conseil municipal à Monsieur le Maire,

Considérant que Monsieur Fabrice Montepino, dirigeant de la Société par Actions Simplifiée (SAS) FORGE MONTEPINO (n° siret 913 285 227 00017), dont le siège social est 7 rue Pierre et Marie Curie 78200 Buchelay, a sollicité la commune pour bénéficier d'un local en vue d'y pratiquer son activité professionnelle de ferronnerie, forge, estampage et métallerie,

Considérant que cette demande fait suite à l'arrivée à terme du bail actuel dont jouit Monsieur Fabrice Montepino et des difficultés qu'il rencontre pour trouver un local pouvant héberger son atelier,

Considérant que la commune de Buchelay dispose d'un bien inutilisé sis 11 rue Jean Jaurès 78200 Buchelay, constitué d'une cour de 256 m² et d'un local technique vide de tout mobilier de 101 m²,

Considérant que ce site peut accueillir l'activité de Monsieur Fabrice Montepino et que l'assureur de la SAS FORGE MONTEPINO, à savoir MAAF ASSURANCES SA, a attesté qu'il assurerait son client s'il s'installait au 11 rue Jean Jaurès 78200 Buchelay,

Considérant que pour utiliser ses appareils, la SAS FORGE MONTEPINO fera installer à ses frais un compteur électrique de 380 V et souscrira un abonnement de fourniture d'électricité dédié à son activité,

1. RUE GABRIEL PÉRI • 78200 BUCHELAY

TÉL. : 01 30 98 10 78 • EMAIL : CONTACT@BUCHELAY.FR • SITE : BUCHELAY.FR

Considérant que le bail de location proposé à la SAS FORGE MONTEPINO est un bail de courte durée dérogeant au statut des baux commerciaux,

Considérant que ce bail sera d'une durée initiale d'un (1) an à compter du 25 août 2025, renouvelable deux (2) fois et à chaque fois pour une année sans que la durée totale du bail ne puisse excéder trois (3) ans,

Considérant que la SAS FORGE MONTEPINO s'acquittera d'un loyer mensuel de deux cents euros (200 €) TTC et d'une provision mensuelle pour charges de cinquante euros (50 €) TTC,

DÉCIDONS

ARTICLE 1^{er} : D'accorder un bail de courte durée pour la location du bien communal sis 11 rue Jean Jaurès 78200 Buchelay à la SAS FORGE MONTEPINO dont le siège est 7 rue Pierre et Marie Curie 78200 Buchelay et représentée par Monsieur Fabrice Montepino,

ARTICLE 2 : De préciser que les principales clauses de ce contrat sont les suivantes :

- durée du bail d'un (1) an à compter du 25 août 2025, renouvelable deux (2) fois et à chaque fois pour une année sans que la durée totale du bail ne puisse excéder trois (3) ans,
- loyer mensuel TTC : deux cents euros (200,00 €)
- Provision mensuelle pour charges TTC: cinquante euros (50,00 €)

ARTICLE 3 : De rappeler que ce bail a pour dessein de permettre uniquement à la SAS FORGE MONTEPINO l'exercice de son activité de ferronnerie, métallerie, chaudronnerie, forge, estampage, et matriçage,

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente Décision sera transmise:

- en Préfecture des Yvelines,
- à Monsieur le Trésorier de Mantes la Jolie,

Buchelay, le 26/08/2025.

Publication électronique sur le site internet communal

Rendu exécutoire – Loi du 2 mars 1982
Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021

Mr Stéphane TREMBLAY,
Maire

Signé électroniquement par : Le maire
Date de signature : 27/08/2025
Qualité : Le maire et président du CCAS

1, RUE GABRIEL PÉRI • 78200 BUCHELAY

TÉL. : 01 30 98 10 78 • EMAIL : CONTACT@BUCHELAY.FR • SITE : BUCHELAY.FR